

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA RÉGIE
INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE TENUE JEUDI,
LE 26 NOVEMBRE 2020, À 13 h 30, PAR VISIOCONFÉRENCE.**

PRÉSENCES :

M. Robert Bergeron, président	Labelle, La Conception
Mme Céline Beauregard	La Macaza
Mme Francine A. Bélisle	Lac Sagouay
Mme Pascale Blais	Arundel, Huberdeau, Montcalm
M. Daniel Charette	Ivry-sur-le-Lac / Sainte-Agathe-des-Monts / Sainte-Lucie-des-Laurentides
M. Pascal De Bellefeuille	Mont-Tremblant, Lac Tremblant-Nord, Barkmere
M. Jean-Guy Galipeau	Amherst, La Minerve
M. Marc L'Heureux	Brébeuf, Saint-Faustin-Lac-Carré
M. Alain Otto, substitut	Rivière-Rouge
Mme Kathy Poulin	Val-David, Val-Morin, Val-des-Lacs

M. Marc Forget, directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

ABSENCES :

M. Georges Décarie	Nominingue
M. Steve Perreault	Lac-Supérieur, Lantier
M. Luc St-Denis	L'Ascension

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 13 h 30 et le président, M. Robert Bergeron souhaite la bienvenue à tous les membres.

2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Présentation de l'ordre du jour
3. Abrogation de la résolution no 3882.20.11.18
4. Octroi du contrat -Broyage du bois
5. Demande d'aller en appel d'offres pour l'achat d'une camionnette neuve ou usagée.
6. Levée de la séance.

Sur une proposition de Mme Céline Beauregard, appuyée par Mme Francine A. Bélisle, il est résolu :

**R.3895
20.11.26**

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE à l'unanimité

3. ABROGATION DE LA RÉOLUTION NO R.3882.20.11.18

CONSIDÉRANT QUE le soumissionnaire 9045-3499 Québec Inc qui a répondu à l'appel d'offres S2020-650 concernant le broyage de bois pour la saison 2021 ne répond au critère suivant : *L'Alimentation du broyeur doit obligatoirement être munie de chaîne de type 'drag chaîne' afin d'éliminer une bonne partie des 'fines'.*

Sur une proposition de M. Jean-Guy Galipeau, appuyée par M. Alain Otto, il est résolu :

R.3896
20.11.26

D'abroger la résolution no R3882.20.11.18.

ADOPTÉE à l'unanimité

4. OCTROI DU CONTRAT - BROYAGE DU BOIS

Dans le cadre de l'appel d'offres S2020-650 sur invitation concernant le broyage de bois, pour la saison 2021, l'ouverture a eu lieu, le 18 novembre, à 13 h 30, au bureau de la Régie.

CONSIDÉRANT QUE le contrat a été octroyé par la résolution R.3882.20.11.18, lors de la séance du 18 novembre 2020.

CONSIDÉRANT QUE cette résolution a été abrogée par la résolution R3896.20.11.26.

Nom du soumissionnaire	Montant de l'appel d'offres (taxes non incluses)
Broyage Mobile Estrie Inc.	94 200 \$
Broyage RM Inc	87 604 \$
9045-3499 Québec Inc.	Non conforme

Après étude de la conformité des soumissions reçues.

Sur une proposition de M. Marc L'Heureux, appuyée par M. Daniel Charette, il est résolu :

R.3897
20.11.26

D'octroyer le contrat à l'entreprise Broyage RM Inc. pour le broyage du bois pour la saison 2021.

ADOPTÉE à l'unanimité

5. DEMANDE D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT D'UNE CAMIONNETTE NEUVE OU USAGÉE

Sur une proposition de Mme Pascale Blais, appuyée par M. Marc L'Heureux, il est résolu :

R.3898
20.11.26

D'aller en appel d'offres sur invitation pour l'achat d'un véhicule adapté à l'usage, neuf ou usagé.

ADOPTÉE à l'unanimité

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

R.3899
20.11.26

L'ordre du jour étant épuisé, M. Daniel Charrette propose la levée de la séance à 13 h 40.

ADOPTÉE à l'unanimité

Robert Bergeron

Président

Marc Forget

Directeur général et secrétaire-trésorier